Saint-Placide, le 18 décembre 2020

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 1308-2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 9 décembre 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire, le Conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue à huis clos, le 18 décembre 2020, par visioconférence, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents par visioconférence :

Mmes les conseillères :	Brigitte DesRosiers Stéphanie Gingras Marie-Ève D'Amour
MM. les conseillers :	Pierre Laperle Martin St-Pierre Jacques Nantel

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.

M. le Maire, après avoir constaté que tous les conseillers sont présents et que ceux-ci, renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du Code municipal, ouvre la séance extraordinaire tenue par visioconférence.

RÉSOLUTION
245-12-2020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES COMPENSATIONS AFFÉRENTES POUR L'ANNÉE 2021

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
246-12-2020

3. ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2021 soit adopté comme suit :

R E V E N U S

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxe – Immeubles non résidentiels	(25 560) $
Taxe – Immeubles industriels	(89 115) $
Taxe – Immeubles six logements ou plus	(14 395) $
Surtaxe sur les terrains vagues desservis – secteur	(14 584) $

Taxe – Immeubles agricoles	(433 415) $
Taxe – Résiduelle	(1 333 920) $
Taxe – Crédit de taxes	18 500 $
Taxe spéciale – Réfection routière	(73 655) $
Taxe spéciale - Entretien église et presbytère	(34 330) $
Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement - Aqueduc	(41 098) $
Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement - Égout	(78 686) $
Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement – Compensation pour service incendie	(6 209) $
TOTAL DES TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	**(2 126 467) $**
TAXES SUR UNE AUTRE BASE – TARIFICATION	
Matières résiduelles	(104 980) $
Centres d'urgence 9-1-1	(10 000) $
Service de la dette	(45 110) $
TOTAL DES TAXES SUR UNE AUTRE BASE – TARIFICATION	**(160 090) $**
TOTAL DES TAXES	**(2 286 557) $**
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	
Compensation tenant lieu de taxes	(14 500) $
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	**(14 500) $**
TRANSFERTS	
Transferts gouvernement du Québec et du Canada	(181 840) $
TOTAL DES TRANSFERTS	**(181 840) $**
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	
Services rendus aux organismes municipaux	(7 900) $
Autres services rendus	(48 235) $
TOTAL DES SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	**(56 135) $**
IMPOSITION DE DROITS	
Licence et permis	(4 850) $
Droits de mutation immobilière	(70 000) $
TOTAL DES IMPOSITIONS DE DROITS	**(74 850) $**
AMENDES ET PÉNALITÉS	**(24 150) $**
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	**(11 000) $**
AUTRES REVENUS	**(164 779) $**
TOTAL DES REVENUS	**(2 813 811) $**

DÉPENSES

CHARGES, AFFECTATIONS ET IMMOBILISATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil municipal	135 870 $
Application de la Loi	8 000 $
Gestion financière et administrative	560 680 $
Greffe	21 025 $
Évaluation	52 500 $
Gestion du personnel	7 750 $
Autres	92 335 $
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**878 160 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Police	264 800 $
Protection contre l'incendie	261 445 $
Conduite sous-pression	14 095 $
Autres	2 200 $
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	**542 540 $**
TRANSPORT	
Voirie municipale	357 755 $
Enlèvement de la neige	125 460 $
Éclairage des rues	4 270 $
Circulation et stationnement	13 510 $
Transport en commun	37 000 $
TOTAL TRANSPORT	**537 995 $**
HYGIÈNE DU MILIEU	
Aqueduc :	
Purification et traitement de l'eau potable	29 840$
Réseau de distribution de l'eau potable	23 455 $
Égout :	
Traitement des eaux usées	146 195 $
Réseau d'égouts	38 575 $
Matières résiduelles :	
Collecte et transport des déchets	76 000 $
Élimination	28 165 $
Matières secondaires :	
Collecte et transport des matières secondaires	15 720 $
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	**357 950 $**
SANTÉ ET BIEN ÊTRE	
Logement social	2 000$
TOTAL SANTÉ ET BIEN ÊTRE	**2 000$**
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
Aménagement, urbanisme et zonage	241 760 $
Promotion et développement économique	96 330 $
Autres - Patrimoine	78 435 $
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	**416 525 $**

LOISIRS ET CULTURE	
Activités récréatives	435 340 $
Activités culturelles	63 115 $
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	**498 455 $**
FRAIS DE FINANCEMENT	
Dette à long terme – intérêts	48 300 $
Autres frais de financement	1 100 $
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	**49 400 $**
IMMOBILISATIONS	
Amortissement - Immobilisations	(307 100) $
TOTAL IMMOBILISATIONS	**(307 100) $**
FINANCEMENT	
Remboursement de la dette à long terme	82 400 $
TOTAL FINANCEMENT	**82 400 $**
AFFECTATIONS	
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT À MÊME LE BUDGET	47 000 $
Excédent (déficit) non affecté	(322 749) $
Excédent de fonctionnement affecté	(985) $
Réserves financières et fonds réservés	32 220 $
TOTAL AFFECTATIONS	**(291 514) $**
TOTAL DES DÉPENSES	**2 813 811$**

De plus, afin d'équilibrer les revenus avec les dépenses, un montant de 322 749 $ provenant du surplus non affecté et libre a été approprié au présent budget 2021 et puisque les montants des revenus nécessaires ont été inscrits ci-haut, les taux de taxes suivants sont fixés et seront imposés pour l'année 2021 selon l'évaluation imposable soit 312 081 200 $.

**Mme la conseillère Stéphanie Gingras désire que sa dissidence soit inscrite officiellement au procès-verbal de la présente décision.*

ADOPTÉE

4. <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES COMPENSATIONS AFFÉRENTES POUR L'ANNÉE 2021</u>

Un **AVIS DE MOTION** et un **PROJET DE RÈGLEMENT** sont donnés par **M. le Maire Richard Labonté** qu'à une séance ultérieure, un règlement décrétant le taux des taxes et les compensations afférentes pour l'année 2021 sera adopté.

5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune question n'a été soumise.

RÉSOLUTION
247-12-2020

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement de lever la présente séance.

ADOPTÉE

M. Richard Labonté Maire	M. Mathieu Dessureault Directeur général